

# Services municipaux : des cadres contre la CGT



Daniel Petitpas, de la CGT des territoriaux : « 9 conseils de discipline en 5 ans avec Franck Leroy ».



Maître Derowski : « Les cadres de la ville ont été injustement mis en cause à titre personnel ».

Plusieurs cadres de la ville ont porté plainte pour diffamation contre la CGT des territoriaux.

A l'origine de l'affaire, un tract du syndicat les mettant personnellement en cause. Sur fond de « harcèlement » présumé.

**L**E fait est plutôt rare. Quatre cadres de la ville d'Épernay ont porté plainte pour diffamation contre la CGT des territoriaux.

À l'origine de l'affaire : un tract diffusé en interne par le syndicat. Sur deux pages, la CGT dénonce « le harcèlement » dont seraient victimes plusieurs agents municipaux et met en cause notamment en cause certains cadres de la mairie.

Évoqué le 7 avril dernier au tribunal d'instance d'Épernay, le dossier a été renvoyé au 2 juin prochain.

« Nous sommes partis d'un simple constat. Durant les mandats de Bernard Stasi et Jacques Perrein,

*c'est-à-dire pendant 30 ans, nous avons connu deux conseils de discipline. En 5 ans, avec Franck Leroy, il y en a eu neuf. Et il faut multiplier par trois les réunions préalables en vue d'une sanction disciplinaire »,* explique Daniel Petitpas, du bureau de la CGT des territoriaux.

Le syndicaliste parle « d'un climat détestable au sein des services. Mais aussi de brimades et d'insultes »

## Le maire en monarchie

Une ambiance qui a conduit, parmi d'autres motifs, à la publication de ce tract ridiculisant plusieurs cadres ainsi que le maire représenté en monarchie

sur le deuxième feuillet. Si le premier magistrat de la ville, en tant qu'élu, n'a pas jugé utile de poursuivre les auteurs du « brûlot », il n'en a pas été de même pour les responsables administratifs. « Ils ont estimé qu'ils n'avaient pas à être la cible de la CGT. Ils ont été, à titre personnel, injustement mis en cause à travers des propos outrageants et injustifiés. Alors qu'ils ne font qu'assumer leurs responsabilités dans l'exercice de leurs fonctions », explique leur défenseur, Maître Patrick Derowski.

Par l'intermédiaire de leur avocat, les quatre plaignants (Pascal Coffre, du service des sports, Colette Mary et Bernard

Samuel, du service entretien et Eric Guillou, directeur des services), ont assigné la CGT pour propos attentatoires à leur dignité et réclament une indemnité réparatrice au titre du préjudice moral. Ils n'ont pas souhaité communiquer sur cette affaire. « C'est la première fois qu'une action semblable est montée contre notre syndicat. Derrière ses responsables ce sont toutes les personnes syndiquées à la CGT qui sont visées. Chaque plaignant nous réclame près de 4.500 euros de dommages et intérêts sans compter 1.300 euros de frais de dossier », précise Daniel Petitpas.

Jean Batilliez